

Réunion n°53 : jeudi 17 octobre 2019 à 20h30

Tous les conseillers sont présents à l'exception de Pascal Chiron.

Approbation du compte rendu du conseil municipal du jeudi 5 septembre 2019 à l'unanimité (11).

1 – Ordre du jour soumis à délibération :

Avenants marché travaux voirie traverse de Village « centre Nord » :

Le cabinet de maîtrise d'œuvre STADIA nous propose de valider 2 avenants aux marchés signés en juillet 2017. Il s'agit d'adaptations décidées tout au long du chantier. Les principales adaptations sont : mobilier urbain plus esthétique, résine sur passage piéton pour les aveugles, « yeux de chat », surface plus importante de béton désactivé, murette autour de la vierge.

- Marché Cheval phases 1 et 2, tranches fermes : +3.640€ HT, montant réajusté 229.730€ HT.
- Marché Cheval phase 3, tranche optionnelle : +1.476€, montant réajusté 72.715€ HT.

Montant total des travaux : 302.445€ HT, montant à la signature des marchés en juillet 2017 : 297.329€ HT, soit un dépassement de 5.116.21€. Nous avons prévu un supplément de travaux de 10.000€ lors du vote du budget 2019.

Approbation des avenants par le conseil municipal à l'unanimité (11).

Exercice du droit de préemption :

La commune est amenée à se prononcer sur l'exercice du droit de préemption concernant les terrains bâtis A172, A173, A174, A657 et A667, qui contiennent l'ensemble du tènement du bar restaurant dancing, au centre du village.

Rappel : 2 mois pour se prononcer voire 3 mois si justificatifs, préemption directe ou déléguée à un opérateur foncier comme l'EPORA avec la garantie financière de la commune, prix de vente modifiable (si expropriation, intervention d'un juge), doit être justifié par un projet d'intérêt public avéré (réflexion préalable nécessaire).

A l'unanimité (11), la commune renonce à exercer son droit de préemption.

Syndicat d'Irrigation Drômois SID : Modification statuts

Le SID est gestionnaire de 80% des réseaux d'irrigation collectif Drômois dont celui de Chavannes Marsaz. La commune de Chavannes est adhérente. Les nouveaux statuts prévoient que les communes sont organisées en territoire, région agricole homogène en ressources en eau et en réseau d'irrigation. Chaque commune désigne pour chaque territoire un délégué et un suppléant. Les délégués du territoire élisent 2 représentants au comité syndical du SID. Au-delà de 1000ha, et par tranche de 1000ha, il y aura un délégué supplémentaire. Les personnes extérieures sont au nombre de 12. Les nouveaux statuts intègrent aussi le retrait des communes de Saulce sur Rhône et de Mirmande.

Le conseil municipal approuve les nouveaux statuts à l'unanimité (11).

2 - Informations :

Communauté d'Agglomération Arche Agglo :

Conseil d'agglomération du 17 septembre 2019 : HABITAT : Régimes d'aides et dispositifs d'amélioration de l'habitat privé à partir de 2020, mode d'organisation ; FINANCES : Budget supplémentaire, attribution de fonds de concours, ligne de trésorerie ; ADMINISTRATION GENERALE : Stratégie éducation musicale ; RESSOURCES HUMAINES : Formation professionnelle mutualisée ; PATRIMOINE ET INFRASTRUCTURES : Cession de l'ancienne gare de Saint Jean de Muzols, Centre d'incendie et de secours de Saint Félicien cession des délaissés de terrain à la commune ; ENVIRONNEMENT RIVIERES : Validation du plan de gestion des milieux alluviaux du Rhône, Dignes du Doux convention de remboursement avec les communes de Tournon et Saint Jean de Muzols, Travaux Bouterne validation projet et lancement procédures administratives, Etude de l'espace de bon fonctionnement des cours d'eau ; DECHETS : Attribution des marchés.

Conseil d'agglomération du 16 octobre 2019 : HABITAT : Marché de prestations de services relatifs aux conventions PIG et OPAH ; FINANCES : Attribution de fonds de concours ; AMENAGEMENT ET PLANIFICATION : Subvention pour la révision du PLU de Colombier le Vieux, l'élaboration des PLU de Colombier le Jeune et de Cheminas, avis sur le projet de PLU de Beaumont Montoux ; DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE : ZA des Vinays, cession de terrain à l'entreprise Osternaud, prolongation réserve foncière LORD, cession de terrain à l'entreprise ATF ; PATRIMOINE ET INFRASTRUCTURES : Acquisition des bâtiments modulaires par la commune de Saint Donat ; ENVIRONNEMENT : Conventionnement SDE26 et SDE07, conventionnement avec ADIL26 et ALEC07 ; RIVIERES : Dignes du Doux, avenant au marché de travaux ; ENFANCE JEUNESSE : Renouvellement de la convention avec le CD26 pour l'animation de proximité ; CULTURE : Education artistique et culturelle développement du plan d'actions ; GESTION DES DECHETS : SYTRAD sortie de la Communautés de communes Rhône Coiron ; EAU ET ASSAINISSEMENT : Transfert de la compétence, désignation des délégués, création des budgets ; AGRICULTURE : Subvention à l'association de promotion de la Truffole.

Urbanisme :

Comptes rendus réunion SDED concernant l'alimentation électrique des lotissements « l'Orée du bois » et « les Moissons » : Mardi 24 septembre. Le lotissement « les Moissons sera alimenté par le transformateur « Les Veunes » par prolongation du réseau du 1^{er} lotissement « Les Veunes ». Le lotissement « l'Orée du bois » sera alimenté par le transformateur des Gourras, une canalisation sera enterrée dans le fossé communal depuis le carrefour de la route de Marsaz jusqu'au lotissement.

Demande : Déclaration Préalable DP de M. Lebrat et Mme Michel pour la pose de panneaux photovoltaïques sur leur maison, rue de la salle des fêtes. DP de M. Wurffel pour la pose de panneaux photovoltaïques sur leur maison, rue de l'église. DP de Mme Vallarnaud pour une division parcellaire, route de Tain.

Accord : DP de Mme Foucheyrand et de M. Lange pour une avancée de toit sur une terrasse non close, rue du 19 mars 1962.

Nouvelle Mairie : Inauguration programmée le samedi 9 novembre à 11h en même temps que l'inauguration de la traverse de village Centre Nord et de la nouvelle bibliothèque.

Etang du Mouchet : Remplacement du dispositif de vidange effectué et remise en eau de l'étang progressive.

Divers :

Inauguration de la nouvelle bibliothèque de Marsaz, le vendredi 18 octobre à 19h.

Lettre d'un riverain de la salle des fêtes suite à des nuisances, une aide à la réparation lui sera fournie.

Demande de l'association la Marelle, des parents d'élèves du RPI, pour un local de stockage, proposition de l'ancienne bibliothèque partagée avec l'association Sports et Loisirs.

Cérémonie du 11 novembre à 11h devant le monument aux morts,

Repas offert aux aînés, le lundi 11 novembre à 12h à la salle des fêtes.

Vol dans propriété privée signalé au nord du bourg village. Vigilance collective.

Dégradations et incivilités répétées les week-ends ces dernières semaines : boîtes aux lettres dégradées rue de la Mairie et place de la fontaine, vitre brisée du « panneau livre » sur le patrimoine Chavannes place du café, barrières déplacées à proximité de l'église...

Naissance d'une nouvelle association Chavannaise dont le projet est d'organiser une « ballade des saveurs » le dimanche de Pentecôte 2020.

Prochain conseil municipal le jeudi 21 novembre à 20h30 ?